

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Charlesbourg

12 avril 2022, 19 h 30



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, vous pouvez :

vous rendre à l'Auditorium de la Polyvalente de Charlesbourg
au 900, rue de la Sorbonne, porte E1 ¹

ou

assister virtuellement à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-charlesbourg

L'assemblée générale annuelle se tiendra en mode hybride, c'est-à-dire que les membres pourront y **participer en présentiel ou de manière virtuelle**. Cette formule implique que seuls les membres en présentiel pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2021
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance des propositions sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu
- voter pour élire des membres du conseil d'administration



Élection au conseil d'administration

Cinq (5) postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 7 février 2022 à 17 heures.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

LABRECQUE, Bryan	LÉVESQUE, Lory
LAROCHE, Gilles	MONTREUIL, Hélène
LE PAPE, Jean-Philippe	PLAMONDON, Frédéric

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-charlesbourg ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2021 ainsi que le rapport annuel 2021 et la revue annuelle 2021.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 9 mars 2022

Marc Giguère, secrétaire

1- Les mesures sanitaires en vigueur lors de la tenue l'assemblée devront être respectées. Dans le cas où les mesures sanitaires ne nous permettraient pas de vous accueillir en salle, l'événement deviendrait entièrement virtuel.